

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le mardi 26 février 2019 à 9 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
Mme Isabelle Nadon, mairesse suppléante de la Ville de Mont-Laurier *(au terme de la résolution 18-10-639)*
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Alain Otto, maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge *(au terme de la résolution 014/16-01-18)*
M. Georges Décarie, maire de Nominique
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
Mme Diane Sirard, mairesse suppléante de Ferme-Neuve *(au terme de la résolution 2018-11-288)*
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet suppléant, M. Georges Décarie, ouvre la séance à 9 h.

**RÉSOLUTION MRC-
CC 13185-02-19**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. ADOPTÉE

**RÉSOLUTION MRC-
CC 13186-02-19**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2019**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 29 janvier 2019.

ADOPTÉE

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
17 JANVIER 2019**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 17 janvier 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ
ADMINISTRATIF DU 13 FÉVRIER 2019**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 13 février 2019, à savoir :

- Demande d'appui de la MRC de Matawinie quant au réseau de fibre optique et représentation auprès des instances gouvernementales
- Demande d'appui de la MRC de la Jacques-Cartier quant au remboursement des taxes nettes - PLIU.

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Comité IHV | 17 octobre 2018
- Commission d'aménagement | 8 novembre 2018
- Comité exécutif du CLD | 12 décembre 2018
- Comité d'investissement commun (FLI-FLS) | 12 décembre 2018
- Conseil d'administration du CLD | 13 décembre 2018
- Conseil d'administration de la Fondation de la MRCAL pour l'environnement | 29 mai 2018
- Conseil d'administration de la Fondation de la MRCAL pour l'environnement | 19 février 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13189-02-19

REMPLACEMENT SUR DIVERS COMITÉS

ATTENDU le départ du directeur général adjoint, M. Kaven Davignon;

ATTENDU les comités sur lesquels M. Davignon était nommé;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité de nommer la directrice générale, Mme Mylène Mayer, à titre de représentante au sein de la Corporation du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord ».

Il est de plus résolu de nommer la directrice générale au sein du comité paritaire de l'entente de partenariat MRC-CTAL.

Il est de plus résolu de nommer la directrice générale à titre de membre observateur du conseil d'administration de la CTAL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13190-02-19

DÉPÔT DU RAPPORT DE DIVERSITÉ DE PARCOURS DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

ATTENDU le dépôt de l'étude réalisée par Cima+ qui porte sur l'analyse des besoins de diversité de parcours physiques pour relier les centres de données associés au projet « Brancher Antoine-Labelle »;

ATTENDU que l'étude identifie quatre liens physiques qui seraient requis pour assurer une pleine redondance physique entre les centres de données;

ATTENDU que trois des liens concernent la phase 2 du projet de déploiement des fibres optiques et qu'un de ces liens concerne la phase 1 du déploiement de l'infrastructure passive;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport de diversité de parcours du réseau de fibres optiques et de confirmer la réalisation du parcours de l'anneau 4 situé dans la phase 1;

Il est de plus résolu de reporter l'analyse d'opportunité de réaliser les parcours des anneaux 1 à 3 avant le lancement de l'appel d'offres pour le déploiement de la phase 2 du réseau passif.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13191-02-19

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC ADM-22-2018 QUANT À LA PHASE I DU DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEAU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES FTTH - VOLET ÉQUIPEMENT PASSIF

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres public quant au déploiement d'un nouveau réseau de fibres optiques FTTH – Volet équipement passif – Phase I (ADM-22-2018);

ATTENDU le dépôt de la recommandation produite suivant l'ouverture des soumissions;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat quant au déploiement d'un nouveau réseau de fibres optiques FTTH – Volet équipement passif – Phase I (ADM-22-2018) au soumissionnaire le plus bas, soit Telecon inc., pour un montant de 16 696 699,33 \$ incluant les taxes, conditionnellement à la réception de l'approbation finale de la demande de subvention par Infrastructure Canada.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13192-02-19

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC ADM-27-2018 QUANT À LA CONCEPTION ET L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS FTTH DE TÉLÉCOMMUNICATION AVEC INSTALLATION, SUPPORT, FORMATION ET ENTRETIEN - VOLET RÉSEAU ACTIF

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres public quant à la conception et l'acquisition d'équipements FTTH de télécommunication avec installation, support, formation et entretien – Volet réseau actif du projet Brancher Antoine-Labelle (ADM-27-2018);

ATTENDU le dépôt de la recommandation produite suivant l'ouverture des soumissions;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à la conception et l'acquisition d'équipements FTTH de télécommunication avec installation, support, formation et entretien – Volet réseau actif du projet Brancher Antoine-Labelle (ADM-27-2018) au seul fournisseur dont la soumission a été jugée recevable par le comité d'analyse, soit Trispec, pour un montant de 9 365 274,20 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13193-02-19

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ADM-01-2019 QUANT À L'AMÉNAGEMENT DES CENTRES DE DONNÉES - BRANCHER ANTOINE-LABELLE

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres sur invitation quant à l'aménagement des centres de données – Brancher Antoine-Labelle (ADM-01-2019);

ATTENDU le dépôt de la recommandation produite suivant l'ouverture des soumissions;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat quant à l'aménagement des centres de données – Brancher Antoine-

Labelle (ADM-01-2019) au soumissionnaire le plus bas, soit
Constructions Gilles Paquettes Itée, pour un montant de
40 102,13 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13194-02-19

**OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL
D'OFFRES SUR INVITATION ADM-02-2019 QUANT À
L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE
ÉLECTROGÈNE SUR LE SITE DE L'ÉDIFICE ÉMILE-
LAUZON - BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres sur invitation quant à
l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène sur le site de
l'Édifice Émile-Lauzon – Brancher Antoine-Labelle (ADM-02-
2019);

ATTENDU le dépôt de la recommandation produite suivant
l'ouverture des soumissions;

Il est proposé par Mme Diane Sirard, appuyé par Mme Isabelle
Nadon et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat quant à
l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène sur le site de
l'Édifice Émile-Lauzon – Brancher Antoine-Labelle (ADM-02-
2019) à P & F Électrique inc., pour un montant de 68 697,56 \$
incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13195-02-19

**OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL
D'OFFRES SUR INVITATION ADM-03-2019 QUANT À
L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE
ÉLECTROGÈNE SUR LE SITE DE L'HÔTEL DE VILLE DE
NOMININGUE - BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres sur invitation quant à
l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène sur le site de
l'Hôtel de ville de Nominique – Brancher Antoine-Labelle
(ADM-03-2019);

ATTENDU le dépôt de la recommandation produite suivant
l'ouverture des soumissions;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc St-Denis et
résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat quant à l'acquisition et
l'installation d'un groupe électrogène sur le site de l'Hôtel de ville
de Nominique – Brancher Antoine-Labelle (ADM-03-2019) à
Champagne Électrique inc., pour un montant de 84 420,39 \$,
incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13196-02-19

**DÉNONCIATION DES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE LA
MRC D'ANTOINE-LABELLE AU GOUVERNEMENT
PROVINCIAL 2019**

ATTENDU la recommandation du comité administratif de la MRC

d'Antoine-Labelle du 13 février 2019;

ATTENDU qu'aucun processus de consultations pré-budgétaire n'a été pour le moment annoncé;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle souhaite soulever certains éléments prioritaires pour la MRC qui devraient selon elle être pris en considération lors de l'établissement du prochain budget;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Isabelle Nadon et résolu à l'unanimité de soulever certains enjeux qui devraient être pris en considération lors de l'adoption du prochain budget soit :

- Bonifier l'enveloppe du Fonds de développement des territoires (FDT) lequel représente un outil inestimable permettant aux MRC de développer des expertises, de soutenir leurs créneaux de développement et leurs priorités régionales;
- Maintien de l'enveloppe quant aux redevances naturelles en s'assurant que la formule actuelle soit revue pas assurer à la MRC d'Antoine-Labelle aucune perte financière selon la formule existante en 2015. La MRC d'Antoine-Labelle recevant en 2015 une somme de 357 000 \$ et suivant la modification de la formule, elle aurait reçu 65 000 \$. La nouvelle considérant le Produit intérieur brut par région administrative au prorata de la population et n'accordant plus d'importance à la superficie des terres publiques;
- Bonifier les enveloppes destinées à la voirie locale afin de soutenir les municipalités dans leurs interventions et assurer un traitement rapide des demandes d'aides financières adressées au ministère des Transports;
- Prévoir une juste compensation pour l'utilisation des chemins municipaux utilisés pour le transport forestier;
- Transférer 100 % des revenus provenant des baux de villégiature pour les MRC détenant la gestion des baux;
- Prévoir des sommes suffisantes dans les programmes d'entretien des réseaux cyclables dont notamment la Route verte, mais aussi d'autres programmes permettant de soutenir les MRC dans leurs projets et interventions;
- Une route 117 de qualité et sécuritaire;
- Des programmes de transports collectifs et adaptés mieux ajustés à la réalité des régions en considérant entre autres, le «nombre de kilomètres» à parcourir et non uniquement le «nombre d'usagers»;
- Réduction à 50 % des sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec et l'application d'un cran d'arrêt à l'inflation de la hausse de contribution des municipalités au Fonds des services policiers;
- Prévoir des sommes suffisantes pour le développement économique des régions.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13197-02-19

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'ITINÉRANCE POUR L'ANNÉE
2018 DE LA MAISON LYSE-BEAUCHAMP**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport 2018 sur l'errance et l'itinérance produit par la Maison Lyse-Beauchamp.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13198-02-19

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA
CORPORATION DU PARC LINÉAIRE «LE P'TIT TRAIN DU
NORD»**

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2018 de la Corporation du Parc linéaire «Le P'tit Train du Nord».

ADOPTÉE

Mme Myriam Gagné, chargée de projet au développement et à l'aménagement du territoire, est présente et fait l'état de situation quant au projet AD_Vision. Actuellement, 435 personnes ont répondu au sondage. De plus, du 29 janvier au 12 avril 2019, près de 285 citoyens «jeunesse» seront contactés dans le cadre de la démarche. Un des éléments favorables est de se déplacer directement dans leurs lieux ou leurs activités. Suivant discussions, il est convenu que les consultations publiques dans les 4 secteurs n'auront pas lieu, les efforts via les consultations personnelles et réseaux sociaux seront priorités.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13199-02-19

**ÉTAT DE SITUATION ET PROPOSITIONS - STRATÉGIE
JEUNESSE**

ATTENDU le lancement d'un appel de projet dans le cadre du nouveau programme Projets jeunesse locaux du Secrétariat à la jeunesse;

ATTENDU la recommandation du comité administratif du 13 février 2019, au terme de la résolution MRC-CA-14869-02-19;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à déposer un projet dans le cadre de l'appel de projets 2018-2019 du nouveau programme Projets jeunesse locaux du Secrétariat à la jeunesse.

Il est de plus résolu d'autoriser qu'une somme de 5 000 \$ du Fonds de développement des territoires soit réservée pour la poursuite des actions de la stratégie jeunesse.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13200-02-19

**DEMANDE D'APPUI AU CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE
EN COMMUNAUTÉ ANTOINE-LABELLE (CPSC A-L)**

ATTENDU la demande d'appui du Centre de pédiatrie sociale en

communauté d'Antoine-Labelle (CPSC A-L) dans le cadre du projet d'amélioration de l'accessibilité des services en milieu rural;

ATTENDU que le CPSC A-L souhaite améliorer l'accessibilité à ses services en contexte de ruralité;

ATTENDU les difficultés de transport pour les familles défavorisées;

ATTENDU qu'il s'avère essentiel de faciliter l'accès aux services du CPSC A-L en trouvant les meilleures options pour rejoindre les enfants et les familles habitant les municipalités périphériques au siège social situé à Mont-Laurier;

ATTENDU que les services du CPSC A-L représentent un important soutien pour les familles en situation de vulnérabilité et un bon moyen d'aider les enfants vivant dans ce contexte à développer pleinement et à améliorer leur bien-être;

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Antoine-Labelle (CPSC A-L) dans le cadre du projet d'amélioration de l'accessibilité des services en milieu rural dans sa demande au Fonds Desjardins.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13201-02-19

APPUI AU COMITÉ ACTION SANTÉ

ATTENDU qu'un comité action santé a été mis en place par différents intervenants soucieux d'assurer le maintien et la qualité des soins de santé sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que l'accès à des services de santé est une condition essentielle pour assurer l'occupation du territoire et la vitalité des communautés de même que la sécurité des personnes;

ATTENDU que ce comité a notamment comme mandat de s'assurer d'une desserte de services médicaux et paramédicaux de proximité, de veiller à une gouvernance représentative du milieu ainsi qu'à la mise à niveau et développement des installations, d'écouter et d'apporter un support aux demandes de la population et de promouvoir l'appartenance régionale des services, du personnel médical et paramédical;

ATTENDU que certains maires et mairesses assistent à ce comité étant donné l'importance pour les élus de la MRC de s'assurer que les citoyens et citoyennes de la MRC puissent avoir accès à des services de santé de qualité sur le territoire;

ATTENDU que le comité action santé permet d'assurer une communication constante avec le CISSS des Laurentides et à cet effet échanger rapidement sur les différents enjeux relatifs à la desserte de soin de santé sur le territoire;

ATTENDU l'importance et l'intérêt des élus de poursuivre leurs démarches afin d'assurer l'avenir d'une desserte de qualité des

services de santé dans la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par Mme Diane Sirard, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité de confirmer et de reconnaître l'importance des travaux du comité action santé afin entre autres de maintenir un lien de communication direct avec le CISSSL et d'assurer un suivi quant aux différents enjeux reliés aux services de santé sur le territoire.

ADOPTÉE

DATE DE RENCONTRE AVEC LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suivant la demande du conseil de la MRC du 29 janvier dernier, la directrice générale informe les maires et mairesses qu'une rencontre avec les conseils municipaux se tiendra le 17 avril 2019 sous forme de 5 à 7. Une invitation sera transmise prochainement et cet événement se tiendra probablement à l'Espace théâtre de Mont-Laurier.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13202-02-19

LETTRÉ DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE QUANT AU RAPPORT DU SCRSI 2017

ATTENDU l'obligation pour la MRC de transmettre annuellement le rapport d'activité conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU la réception de la correspondance du ministère de la Sécurité publique quant au rapport de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2017;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la correspondance du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13203-02-19

RÉINSERTION DES TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS

ATTENDU que le nombre important d'emplois vacants au Québec et l'enjeu que vit le Québec quant à la rareté de la main-d'œuvre;

ATTENDU que les travailleurs expérimentés constituent une main-d'œuvre sous-utilisée possédant souvent de nombreuses compétences et savoir-faire non négligeable;

ATTENDU que plusieurs de ces travailleurs souhaitent faire un retour ou poursuivre leur parcours sur le marché du travail, mais de façon moins soutenue;

ATTENDU que de plus en plus les employeurs adaptent et modifient leurs règles administratives afin de permettre de

maintenir en poste ces travailleurs;

ATTENDU que certaines dispositions fiscales dissuadent les travailleurs expérimentés de rester ou de revenir au travail;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement provincial de revoir et d'assouplir ses règles fiscales afin de faciliter le maintien ou le retour au marché du travail à ces travailleurs de ces travailleurs expérimentés.

ADOPTÉE

DISCUSSION SPCA

Mme Francine Asselin-Bélisle tient à informer les maires et mairesses de l'existence d'une SPCA dans la MRC voisine, soit la MRC des Laurentides. Elle sensibilise les maires et mairesses à l'existence de cette ressource.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13204-02-19

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU que le programme TECQ est renouvelé pour la période 2019-2023;

ATTENDU que les modalités de paiement de ce programme amènent les municipalités à soutenir le financement sur une trop longue période, soit d'octobre à mars;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux, tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures telles qu'un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'appuyer de demander au gouvernement du Québec de modifier les modalités de paiement afin d'éviter les trop longues périodes de temps entre la fin de travaux et les remboursements.

Il est de plus résolu d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral afin de lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux assignés à un projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13205-02-19

DEMANDE D'APPUI DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE QUANT AU RÔLE RÉGIONAL DES ÉTABLISSEMENTS EN RÉGION DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC COMME ACTEURS ET FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU la demande d'appui de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue quant au rôle régional des établissements en région du réseau de l'Université du Québec (Université du Québec à Trois-Rivières, Université du Québec à Chicoutimi, Université du Québec à Rimouski, Université du Québec en Outaouais et Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue) comme acteurs et facteurs de développement;

ATTENDU l'importance d'assurer le plein financement du rôle régional des établissements en région du réseau de l'Université du Québec;

ATTENDU que les établissements en région du réseau de l'Université du Québec supportent des missions uniques, notamment en matière de développement de la main-d'œuvre qualifiée, de concertation et de dynamisation des régions;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'appuyer les

établissements en région du réseau de l'Université du Québec, afin de leur permettre d'exercer pleinement leur rôle régional en pérennisant le financement dédié à cet effet à la hauteur de ce qu'il était lors de l'année 2017-2018, ce qui représente un montant total de 15 M\$ par an pour les cinq établissements concernés, dont la répartition historique était de 2,1 M\$ pour l'Université du Québec à Trois-Rivières, 4,2 M\$ pour l'Université du Québec à Chicoutimi, 3,3 M\$ pour l'Université du Québec à Rimouski, 2,1 M\$ pour l'Université du Québec en Outaouais et 3,6 M\$ pour l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)

Mme Andrée-Anne Lemieux, directrice du service d'ingénierie est présente et informe les maires et mairesses quant à l'avancement du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM). Entre autres, le plan de travail détaillé préparé par la firme STANTEC et approuvé au conseil de la MRC de novembre 2018 a été transmis au ministère des Transports du Québec (MTQ) le 15 novembre 2018 pour approbation. À la suite d'échanges, une version corrigée a été retournée en date du 28 janvier 2019 et cette dernière a été approuvée le 11 février dernier permettant ainsi de démarrer les différentes étapes d'élaboration du PISRMM. Un premier versement d'aide du MTQ de l'ordre de 30 % sera reçu dans les meilleurs délais.

Une des premières étapes de l'élaboration du PISRMM consiste à mettre en place la démarche de concertation en matière de sécurité routière. Une liste de responsables a été définie au plan de travail approuvé dans laquelle les municipalités de la MRC seront consultées. En effet, les directeurs des travaux publics ou responsables de la voirie ont reçu une première correspondance du service d'ingénierie afin de mettre en contexte le PISRMM et leur demander leur collaboration dans la démarche. On demande leur contribution pour répondre au sondage qui sera envoyé par STANTEC et prévoir environ 3 rencontres de la table de concertation qui auront lieu à la MRCAL.

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13206-02-19

REGISTRES DE CHÈQUES JANVIER 2019

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant le numéro 52855, ainsi que les numéros 52969 à 53112 totalisant 469 257,99 \$ et portant sur la période du 1er au 31 janvier 2019. Les chèques numéro 52856 à 52968 étaient inscrits au registre de décembre 2018;

- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 514851 à 514850 (élus), les numéros 514851 à 514867 (employés), et les numéros 514868 à 514912 (employés), totalisant 127 733,54 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2019;
- le registre de chèques des TPI, portant le numéro 1288 totalisant 76,13 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2019;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant le numéro 416 totalisant 180,74 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2019;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 859 à 871, totalisant 42 491,83 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13207-02-19

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE GÉNÉRALE DU 1^{er} AVRIL 2019 AU 1^{er} AVRIL 2020

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de renouveler pour une période de douze (12) mois les assurances générales de la MRC d'Antoine-Labelle auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) venant à échéance le 31 mars 2019, pour un montant total de 37 298 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13208-02-19

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE À LA CORPORATION DU PARC LINÉAIRE "LE P'TIT TRAIN DU NORD"

Il est proposé par Mme Diane Sirard, appuyé par Mme Isabelle Nadon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le document préparé par la Corporation du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » intitulé « Contributions municipales », démontrant une augmentation de 508 \$ quant à la participation financière de la MRC d'Antoine-Labelle, portant ainsi sa contribution à 46 690 \$ sur une contribution municipale totale de 262 849 \$. Cette augmentation correspond à la majoration selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2017, soit une augmentation de 1,1 %, tel que stipulé à l'entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13209-02-19

RÉPARTITION DE LA DETTE À LONG TERME DE BRANCHER ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le document relatif à

la répartition de la dette à long terme au 31 décembre 2018, tel que préparé par les services financiers et spécifié aux différents règlements d'emprunt, lequel présente un montant de 1 882 255 \$, sujet à vérification.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13210-02-19

AVIS DU MAMH QUANT À LA 17^e MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

ATTENDU le dépôt du projet de règlement de la 17^e modification du schéma d'aménagement révisé lors de la séance du **28 novembre 2018** ~~26 février 2019~~ (MRC-CC-13113-11-18);

ATTENDU que suite à la réception de l'avis du sous-ministre daté du 14 février 2019, il y a lieu de revoir les propriétés qui seront incluses dans l'affectation « Parc régional intensif » le tout en vue de se conformer aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et que donc l'article 3 a été modifié pour s'y conformer;

~~ATTENDU la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 28 novembre 2018;~~

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'avis du ministère des Affaires municipales et le l'Occupation du territoire dans le cadre de la 17^e modification du schéma d'aménagement révisé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13211-02-19

AVIS DU MAMH QUANT À LA 18^e MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

ATTENDU le dépôt du projet de règlement de la 18^e modification du schéma d'aménagement révisé lors de la séance du **28 novembre 2018** ~~26 février 2019~~ (MRC-CC-13116-11-18);

ATTENDU la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du **18 février 2019** ~~28 novembre 2018~~;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'avis du ministère des Affaires municipales et le l'Occupation du territoire dans le cadre de la 18^e modification du schéma d'aménagement révisé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13212-02-19

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE QUANT À
LA 17^e ET 18^e MODIFICATION DU SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Il est proposé par Mme Diane Sirard, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique relative à la 17^e et 18^e modification du schéma d'aménagement tenu le 5 février 2019, 18h h, à ville Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13213-02-19

**ADOPTION DU RÈGLEMENT ADOPTION DU
RÈGLEMENT # 480 RELATIF À LA 17^e MODIFICATION DU
SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-
LABELLE**

ATTENDU que la municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle a adopté son schéma d'aménagement révisé par le règlement numéro 195;

ATTENDU que ledit règlement numéro 195 est entré en vigueur le 24 mars 1999 et a été modifié par les règlements numéro :

- 235 le 21 février 2001;
- 237 le 6 décembre 2001;
- 249 le 10 octobre 2002;
- 259 le 24 juillet 2003;
- 283 le 12 novembre 2004;
- 301 le 22 août 2005;
- 313 le 16 octobre 2006;
- 399 le 18 avril 2012;
- 403 le 3 juillet 2012;
- 408 le 13 février 2013;
- 409 le 4 avril 2013;
- 432 le 28 octobre 2014;
- 444 le 10 décembre 2015;
- 452 le 6 septembre 2016;
- 461 le 4 décembre 2017;
- 472 le 17 août 2018;

ATTENDU que le règlement numéro 444 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle visait à intégrer les parcs régionaux du territoire audit schéma;

ATTENDU que deux grandes affectations du territoire ont été définies par ce règlement permettant de distinguer les secteurs à vocation intensive des secteurs extensive;

ATTENDU que les pourvoiries Cécaurel et Makwa exercent depuis plusieurs années des activités sur les emplacements concernés au pourtour du réservoir Kiamika et possèdent des baux commerciaux autorisés par le ministère de l'Énergie et des

Ressources naturelles qui sont toujours en vigueur;

ATTENDU que certains de ces baux ont été affectés « Parc régional extensif » contraignant considérablement les activités actuelles et projetées sur ces emplacements détenus par ces deux entreprises à vocation touristiques;

ATTENDU la demande de la ville de Rivière-Rouge dans sa résolution 137/01-05-18 à l'effet d'inclure les baux détenus respectivement par les pourvoies Cécaurel et Makwa au sein de l'affectation « Parc régional intensif »;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission d'aménagement (résolution MRC-AM-1491-11-18);

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 195 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 28 novembre 2018 conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et que dispense de lecture en a été faite au moment du dépôt de l'avis de motion, en conformité avec les dispositions du deuxième alinéa dudit article et qu'une copie du projet de règlement a été dûment déposée (résolution MRC-CC-13113-11-18);

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté le 28 novembre 2018 conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 février 2019 sur le territoire de la ville de Rivière-Rouge conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que suite à la réception de l'avis du Sous-ministre Frédéric Guay daté du 14 février 2019, il y a lieu de revoir les propriétés qui seront incluses dans l'affectation « Parc régional intensif », le tout en vue de se conformer aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et que donc l'article 3 a été modifié pour s'y conformer;

EN CONSÉQUENCE :

Le Conseil de la MRC ordonne, statue et décrète par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 480 et s'intitule « Dix-septième règlement modifiant le

schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle ».

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 MODIFICATION DU PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS

Le plan des grandes affectations est modifié afin d'intégrer les propriétés identifiées par les matricules 1571-29-1020 et 1873-23-8035 (ville de Rivière-Rouge) dans l'affectation « Parc régional intensif ».

La modification apportée sur le plan des grandes affectations du territoire figure à l'annexe « I » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Sur une proposition de M. Alain Otto, appuyé de M. Pierre Flamand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION MRC-
CC 13214-02-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT ADOPTION DU RÈGLEMENT # 481 RELATIF À LA 18^e MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE- LABELLE

ATTENDU que la municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle a adopté son schéma d'aménagement révisé par le règlement numéro 195;

ATTENDU que ledit règlement numéro 195 est entré en vigueur le 24 mars 1999 et a été modifié par les règlements numéro :

- 235 le 21 février 2001;
- 237 le 6 décembre 2001;
- 249 le 10 octobre 2002;
- 259 le 24 juillet 2003;
- 283 le 12 novembre 2004;
- 301 le 22 août 2005;
- 313 le 16 octobre 2006;
- 399 le 18 avril 2012;
- 403 le 3 juillet 2012;
- 408 le 13 février 2013;
- 409 le 4 avril 2013;
- 432 le 28 octobre 2014;
- 444 le 10 décembre 2015;

- 452 le 6 septembre 2016;
- 461 le 4 décembre 2017;
- 472 le 17 août 2018;

ATTENDU l'adoption des règlements 408 et 409 qui visaient à intégrer les modalités de la décision de la CPTAQ # à l'égard de la demande à portée collective;

ATTENDU qu'une refonte administrative du schéma d'aménagement révisé a été effectuée à l'été 2018 et que des erreurs de numérotation des articles ont été relevées;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission d'aménagement (résolution MRC-AM-1492-11-18);

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 195 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 28 novembre 2018 conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et que dispense de lecture en a été faite au moment du dépôt de l'avis de motion, en conformité avec les dispositions du deuxième alinéa dudit article et qu'une copie du projet de règlement a été dûment déposée (résolution MRC-CC-13116-11-18);

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté le 28 novembre 2018 conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 février 2019 sur le territoire de la ville de Rivière-Rouge conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE :

Le Conseil de la MRC ordonne, statue et décrète par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 481 et s'intitule « Dix-huitième règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle ».

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 MODIFICATION AU CHAPITRE RELATIF AUX GRANDES AFFECTATIONS

- 3.1 L'article 3.2.4.4.3 relatif aux « Dispositions applicables aux bâtiments résidentiels comportant un maximum d'un logement permis dans l'affectation « Agricole de maintien » en lien avec la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA » et introduit par le règlement 408 est renuméroté par l'article 3.2.4.4.4.
- 3.2 Le deuxième alinéa de la note (8) de la grille de compatibilité figurant au tableau 1 de l'article 3.3.2 est modifié pour y remplacer les termes « au point 3.2.4.4.3 » par les termes « au point 3.2.4.4.4 ».

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Sur une proposition de M. Luc Diotte, appuyé de Mme Colette Quevillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION MRC-
CC 13215-02-19

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE JANVIER 2019

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8018 à 8038, totalisant 19 066,35 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13216-02-19

RECOMMANDATION POUR UN REMPLACEMENT AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION

ATTENDU la démission du directeur général adjoint;

ATTENDU la recommandation du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle au terme de la résolution MRC-CA-14890-02-19;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à procéder à l'appel de candidatures afin de combler le poste à la direction générale adjointe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13217-02-19

COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU la recommandation du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle au terme de la résolution MRC-CA-14891-02-19;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Alain Otto et résolu à l'unanimité de nommer MM. Pierre Flamand et Gilbert Pilote, ainsi que Mme Mylène Mayer afin de siéger sur le comité de sélection pour l'embauche de la direction générale adjointe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13218-02-19

POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ATTENDU l'arrivée à terme du poste de l'agente de développement culturel le 8 mars 2019;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de prolonger le poste actuel pour une période de 3 mois, soit jusqu'au 26 août 2019 et de mandater la direction générale à évaluer la description de poste afin de s'assurer que celui-ci répond aux besoins de l'organisation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13219-02-19

AJOURNEMENT

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 10 minutes. Il est 11 h 05.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13220-02-19

RÉOUVERTURE

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 11 h 15.

ADOPTÉE

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est présent. Il informe les maires et mairesses des dossiers en cours depuis la dernière séance du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et présente les dernières activités du CLD.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13221-02-19

PLAN D'ACTION ANNUEL DU FLI ET DU FLS

ATTENDU que la MRCAL a délégué au CLDAL certains pouvoirs en matière de développement local et régional au terme de l'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional signée le 9 décembre 2015, par laquelle il est notamment convenu que le CLDAL agira à titre de délégué du FLI et du FLS;

ATTENDU que la MRCAL a confié la gestion du Fonds local d'investissement (ci-après appelé « FLI ») au CLDAL au terme de l'Entente de gestion quant à l'administration du Fonds local d'investissement signée le 22 septembre 2015;

ATTENDU qu'en raison de la Convention de Partenariat FLI/FLS signée entre la MRCAI, et les Fonds Locaux de Solidarité FTQ, S.E.C., la gestion du FLI et celle du FLS sont étroitement liées, les parties ont estimé préférable que la délégation de leur gestion par la MRCAL au CLDAL soit contenue dans une seule et même entente;

ATTENDU que l'article 4 de cette entente prévoit les responsabilités du CLD, tel que définir un plan d'action annuel (article 4.2.19);

Il est proposé par Mme Isabelle Nadon, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le plan d'action annuel 2019 du FLI et FLS, produit par le CLD.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13222-02-19

RAPPORTS ANNUELS DES FRAIS D'ANALYSE ET DES FRAIS DE SUIVI ET GESTION

ATTENDU que la MRCAL a délégué au CLDAL certains pouvoirs en matière de développement local et régional au terme de l'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional signée le 9 décembre 2015, par laquelle il est notamment convenu que le CLDAL agira à titre de délégataire du FLI et du FLS;

ATTENDU que la MRCAL a confié la gestion du Fonds local d'investissement (ci-après appelé « FLI ») au CLDAL au terme de l'Entente de gestion quant à l'administration du Fonds local d'investissement signée le 22 septembre 2015;

ATTENDU qu'en raison de la Convention de partenariat FLI/FLS signée entre la MRCAI, et les Fonds Locaux de Solidarité FTQ, S.E.C., la gestion du FLI et celle du FLS sont étroitement liées, les parties ont estimé préférable que la délégation de leur gestion par la MRCAL au CLDAL soit contenue dans une seule et même entente;

ATTENDU que l'article 9 de cette entente prévoit les engagements du CLDAL, tels qu'un rapport portant sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente, comprenant les informations suivantes :

- a) Les créances irrécouvrables pour les prêts octroyés à même le FLI ou le FLS;
- b) Les activités du FLI et du FLS;
- c) La liste des prêts aux entreprises et autres placements à titre

- d'investissement du FLI et du FLS;
- d) Les frais d'analyse des demandes de prêts FLI et FLS;
- e) Les frais de suivi et de gestion des prêts FLI et FLS.

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposés les rapports annuels des frais d'analyse et des frais de suivi et gestion, produits par le CLD.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13223-02-19

**RAPPORT DES PRÊTS AUX ENTREPRISES EFFECTUÉS
POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU que la MRCAL a délégué au CLDAL certains pouvoirs en matière de développement local et régional au terme de l'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional signée le 9 décembre 2015, par laquelle il est notamment convenu que le CLDAL agira à titre de délégataire du FLI et du FLS;

ATTENDU que la MRCAL a confié la gestion du Fonds local d'investissement (ci-après appelé « FLI ») au CLDAL au terme de l'Entente de gestion quant à l'administration du Fonds local d'investissement signée le 22 septembre 2015;

ATTENDU qu'en raison de la Convention de Partenariat FLI/FLS signée entre la MRCAI, et les Fonds Locaux de Solidarité FTQ, S.E.C., la gestion du FLI et celle du FLS sont étroitement liées, les parties ont estimé préférable que la délégation de leur gestion par la MRCAL au CLDAL soit contenue dans une seule et même entente;

ATTENDU que l'article 9 de cette entente prévoit les engagements du CLDAL, tels qu'un rapport portant sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente, comprenant les informations suivantes :

- a) Les créances irrécouvrables pour les prêts octroyés à même le FLI ou le FLS;
- b) Les activités du FLI et du FLS;
- c) La liste des prêts aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI et du FLS;
- d) Les frais d'analyse des demandes de prêts FLI et FLS;
- e) Les frais de suivi et de gestion des prêts FLI et FLS.

Il est proposé par M. Alain Otto, appuyé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport des prêts aux entreprises effectués pour l'année 2018, produit par le CLD.

ADOPTÉE

**RAPPORT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES FLI ET
FLS POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU que la MRCAL a délégué au CLDAL certains pouvoirs en matière de développement local et régional au terme de l'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional signée le 9 décembre 2015, par laquelle il est notamment convenu que le CLDAL agira à titre de délégué du FLI et du FLS;

ATTENDU que la MRCAL a confié la gestion du Fonds local d'investissement (ci-après appelé « FLI ») au CLDAL au terme de l'Entente de gestion quant à l'administration du Fonds local d'investissement signée le 22 septembre 2015;

ATTENDU qu'en raison de la Convention de Partenariat FLI/FLS signée entre la MRCAL, et les Fonds Locaux de Solidarité FTQ, S.E.C., la gestion du FLI et celle du FLS sont étroitement liées, les parties ont estimé préférable que la délégation de leur gestion par la MRCAL au CLDAL soit contenue dans une seule et même entente;

ATTENDU que l'article 9 de cette entente prévoit les engagements du CLDAL, tels qu'un rapport portant sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente, comprenant les informations suivantes :

- a) Les créances irrécouvrables pour les prêts octroyés à même le FLI ou le FLS;
- b) Les activités du FLI et du FLS;
- c) La liste des prêts aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI et du FLS;
- d) Les frais d'analyse des demandes de prêts FLI et FLS;
- e) Les frais de suivi et de gestion des prêts FLI et FLS.

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport sur l'état de créances irrécouvrables FLI et FLS pour l'année 2018, produit par le CLD.

ADOPTÉE

**REDDITION ANNUELLE - ANNÉE 2018 - FONDS LOCAL
D'INVESTISSEMENT (FLI) ET FONDS LOCAL DE
SOLIDARITÉ (FLS)**

ATTENDU que la MRCAL a délégué au CLDAL certains pouvoirs en matière de développement local et régional au terme de l'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional signée le 9 décembre 2015, par laquelle il est notamment convenu que le CLDAL agira à titre de délégué du FLI et du FLS;

ATTENDU que la MRCAL a confié la gestion du Fonds local d'investissement (ci-après appelé « FLI ») au CLDAL au terme de l'Entente de gestion quant à l'administration du Fonds local d'investissement signée le 22 septembre 2015;

ATTENDU qu'en raison de la Convention de Partenariat FLI/FLS signée entre la MRCAI, et les Fonds Locaux de Solidarité FTQ, S.E.C., la gestion du FLI et celle du FLS sont étroitement liées, les parties ont estimé préférable que la délégation de leur gestion par la MRCAL au CLDAL soit contenue dans une seule et même entente;

ATTENDU que l'article 9 de cette entente prévoit les engagements du CLDAL, tels qu'un rapport portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente, comprenant les informations suivantes :

- a) Les créances irrécouvrables pour les prêts octroyés à même le FLI ou le FLS;
- b) Les activités du FLI et du FLS;
- c) La liste des prêts aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI et du FLS;
- d) Les frais d'analyse des demandes de prêts FLI et FLS;
- e) Les frais de suivi et de gestion des prêts FLI et FLS.

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport 2018 des activités du FLI et du FLS, produit par le CLD.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DES PROJETS DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Mme Janie Dumas-Jasmin, agente de développement culturel, présente aux maires et mairesses le bilan des projets culturels 2018 suite à l'entente de développement culturel 2018-2020, ainsi que les projets 2019 à venir.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13226-02-19

REDDITION DE COMPTES : ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté sa politique culturelle le 27 août 2013, laquelle fixe les orientations en termes de développement culturel;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a signé avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) une entente de développement culturel pour les années 2018-2020 afin de réaliser des actions en culture;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, la reddition de compte dans le cadre de l'entente de développement culturel, et de transmettre cette dernière au ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

La directrice générale entretient les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Lancement de la nouvelle image de marque et photothèque numérique (projet FARR)
- Plan d'inspection en sécurité incendie 2019-2020

- Invitation de la Table forêt Laurentides – Des visites pour tout savoir afin de bien aménager sa forêt
- Lettre de remerciements de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 12 h.

Georges Décarie, préfet suppléant

**Me Mylène Mayer, directrice
générale et secrétaire-trésorière**